

PRIX PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Les établissements d'enseignement, les associations d'éducation à la santé, environnementales ou d'éducation au développement durable ont un grand rôle à jouer concernant la transmission et l'acquisition des savoirs de prévention dans le champ de la santé environnementale.

L'Académie nationale de Pharmacie et la MGEN souhaitent valoriser et récompenser les efforts des acteurs (enseignants, étudiants, élèves,) ayant mis en œuvre des projets visant à expliciter et promouvoir des liens existant entre l'Environnement et la Santé, en remettant le Prix Promotion de la Santé environnementale, doté de 2600 euros.

Inscription

Les dossiers de candidature sont à envoyer au plus tard **le 1^{er} septembre 2020 à minuit** à l'adresse suivante : info@acadpharm.org

Le dossier *pourra être accompagné d'un document* adressé à l'Académie nationale de Pharmacie, 4 avenue de l'Observatoire, Paris 6^{ème}.

A qui s'adresse ce Prix ?

- Etablissements du premier et second degré,
- Etablissements du supérieur et Bureau des étudiants,
- Associations dédiées à l'éducation à la santé,
- Associations dédiées à l'environnement,
- Associations dédiées à l'éducation au développement durable.

Conditions d'admissibilité

Le projet soumis doit :

- résulter d'une démarche de prévention favorisant l'implication de la communauté éducative, des élèves ou des étudiants,
- expliciter et assurer la promotion ou la vulgarisation des liens entre environnement et santé,
- favoriser l'intégration des savoirs dans un but de prévention de maladie ayant une composante environnementale,
- avoir déjà été mis en œuvre lors de l'envoi du dossier de candidature.

La réalisation présentée pourra avoir été mise en œuvre récemment ou non. Il faudra qu'elle ait eu un impact en santé environnementale.

Les lauréats ou leurs représentants seront invités à la **cérémonie de remise du Prix dans les locaux de l'Académie nationale de Pharmacie, le 16 décembre 2020.**

Critères d'évaluation

Qualité de la démarche mise en place :

- clarté des objectifs
- public visé avec degré de participation des élèves/étudiants, de la communauté éducative
- modalités de mise en œuvre

Résultat : produits de vulgarisation (ouvrage, brochure, autres)

Impact : population ayant bénéficié de l'action (effectif, caractéristiques ...)

Rayonnement : possibilité de généralisation de l'action